



Nancy, le 15 janvier 2020

Monsieur le Recteur de la Région
Académique Grand Est
et
Madame la Directrice Générale du CROUS
Lorraine

à
Tous les élèves de terminale et à leurs familles

Objet : BOURSE / LOGEMENT, Dossier Social Etudiant 2020/2021

Vous envisagez d'entreprendre des études supérieures en 2020/2021 et vous souhaitez effectuer une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement universitaire.

N'attendez pas les résultats du baccalauréat, ni votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur, en S.T.S ou en C.P.G.E, même si vous n'êtes pas encore fixé(e) sur une éventuelle poursuite d'études et quel que soit le lieu d'études envisagé, pour toutes les académies ainsi que pour les établissements habilités au sein du Conseil de l'Europe.

Faites votre demande de DSE (Bourse et/ou logement)
Impérativement entre le **15 JANVIER** et le **15 MAI 2020**
exclusivement sur internet sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Après cette date, conformément à la réglementation en vigueur, toute demande sera considérée comme hors délai.

Attention : Si vous êtes actuellement boursier du second degré, **l'obtention de la bourse d'enseignement supérieur n'est pas automatique.** Il est nécessaire **de vous inscrire** pour effectuer votre demande de Dossier Social Etudiant. Votre dossier de bourse sera désormais géré par les services du CROUS de Lorraine.

Les services du CROUS Lorraine restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Soit par téléphone du lundi au vendredi au **09 69 39 19 19**
- Soit par messagerie sur le portail de la vie étudiante : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Monsieur le Recteur,



Jean-Marc HUART

Madame la Directrice Générale
du CROUS Lorraine



Agnès BÉGUÉ



Nancy, le 15 janvier 2020

Monsieur le Recteur de la Région
Académique Grand Est
et
Madame la Directrice Générale du CROUS
Lorraine

à
Tous les élèves de terminale et à leurs familles

Objet : BOURSE / LOGEMENT, Dossier Social Etudiant 2020/2021

Vous envisagez d'entreprendre des études supérieures en 2020/2021 et vous souhaitez effectuer une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement universitaire.

N'attendez pas les résultats du baccalauréat, ni votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur, en S.T.S ou en C.P.G.E., même si vous n'êtes pas encore fixé(e) sur une éventuelle poursuite d'études et quel que soit le lieu d'études envisagé, pour toutes les académies ainsi que pour les établissements habilités au sein du Conseil de l'Europe.

Faites votre demande de DSE (Bourse et/ou logement)
Impérativement entre le **15 JANVIER** et le **15 MAI 2020**
exclusivement sur internet sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Après cette date, conformément à la réglementation en vigueur, toute demande sera considérée comme hors délai.

Attention : Si vous êtes actuellement boursier du second degré, l'obtention de la bourse d'enseignement supérieur n'est pas automatique. Il est nécessaire de vous inscrire pour effectuer votre demande de Dossier Social Etudiant. Votre dossier de bourse sera désormais géré par les services du CROUS de Lorraine.

Les services du CROUS Lorraine restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Soit par téléphone du lundi au vendredi au **09 69 39 19 19**
- Soit par messagerie sur le portail de la vie étudiante : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Monsieur le Recteur,



Jean-Marc HUART

Madame la Directrice Générale
du CROUS Lorraine



Agnès BÉGUÉ